

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE GUYANE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Guyane est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2021 a enregistré 212 dépôts de dossiers de surendettement, en progression de 68,3% par rapport à 2020 (126 dossiers) mais en diminution de 30,5% par rapport à 2019. Cependant, cette analyse reste biaisée par le fait que l'année 2019 fut exceptionnelle en termes de dépôts de dossiers. Par rapport à 2018, on retrouve un nombre stable de dépôts. Les nombreuses actions de communication et de formation organisées en 2021 ont permis une meilleure appropriation du dispositif de surendettement et favorisé l'augmentation des dépôts de dossiers. Les redépôts sont en augmentation : 17,1 % des dossiers déposés, contre 15,5% en 2020. 9,1% font suite à une Suspension d'Exigibilité des Créances ; toutefois, les redépôts sont majoritairement consécutifs au non-respect du plan précédemment élaboré en raison d'une dégradation de la situation financière ou de l'absence d'accompagnement lors de la mise en application du plan de remboursement.

Recevabilité et orientation

186 dossiers ont été déclarés recevables à la procédure de surendettement contre 176 en 2020. 3 dossiers ont été jugés irrecevables (2 en 2020) représentant 1,5% des dossiers examinés (8,2% pour la région et 4,6% au plan national). Sur ces 3 dossiers, 1 a fait l'objet d'un recours auprès du tribunal judiciaire et a été déclaré recevable par le Juge. 188 dossiers ont été orientés par la commission. 44,7% de ces dossiers présentent une capacité de remboursement négative avec une absence de bien immobilier. De nombreux dossiers montrent, en effet, des ressources très réduites. La proportion de dossiers avec possession d'une résidence principale poursuit sa régression : 11,3% contre 15,9% en 2020 et 21,8% en 2019.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

12,7% des dossiers traités ont bénéficié d'un plan conventionnel de redressement définitif, 7,6% pour l'ensemble de la région et 7,9% sur le plan national. Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (dossiers présentant une capacité de remboursement positive et une absence de bien immobilier) ont concerné 37,3 % des dossiers traités. Toutefois, la proportion des dossiers vers un effacement de dettes prédomine et atteint 43,6% des dossiers.

Mesures pérennes et mesures provisoires

80,4 % des dossiers traités ont reçu une solution pérenne, contre 69,8% pour l'ensemble des DOM et 76,3 % sur le plan national.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	<i>Nombre de réunions : 1</i>	Réunion en novembre 2021 par la nouvelle équipe gestionnaire de la CCAPEX afin de réactiver cette fonction inoccupée depuis juillet 2020 ; l'objectif était de faire le point sur les attendus de chaque membre afin de pouvoir reprendre la tenue des commissions techniques en 2022.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 7 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés :</i>	-Présentation de la procédure de surendettement devant un public de 40 conseillers en insertion sur invitation de l'APEIG (Association pour l'emploi et l'insertion en Guyane) -6 réunions d'information auprès de 57 travailleurs sociaux avec pour objectif de présenter les différentes activités du service et la procédure de surendettement.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions : 3</i>	-Intervention sur le thème de la gestion budgétaire auprès de 5 professeurs du lycée de Balata -Sensibilisation à la gestion budgétaire et moyens de paiement auprès d'une quinzaine d'étudiants de BTS du lycée de Balata -Présentation du dispositif du surendettement, du droit au compte et des fichiers d'incident RDF devant l'Assemblée plénière du Grand Conseil Coutumier des peuples Amérindiens et Bushinenges.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions peuvent coopérer pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Depuis juillet 2020, date de la dernière CCAPEX, le poste était inoccupé et aucune action de prévention n'a pu être mise en place en 2021. La nouvelle équipe va dès janvier 2022 reprendre un rythme régulier de réunions.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Des réunions d'information au sein du secrétariat ont été organisées, en 2021, au profit de 57 travailleurs sociaux du département, dont deux dans l'Ouest guyanais. En premier lieu, il s'agissait de présenter aux travailleurs sociaux la procédure de surendettement afin d'en faciliter l'accès aux publics reçus par ces derniers. Dans un second temps, l'objectif était de leur donner des outils afin de répondre aux personnes en difficulté devant l'accès au compte bancaire, et à la régularisation de leur situation d'interbancaire.

² (Organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- De nombreuses contestations sont formulées par les débiteurs sur le calcul de la capacité de remboursement (CAR) ne laissant aucune marge aux dépenses imprévues.
- Dossiers avec des procédures d'expulsion très avancées : il est parfois trop tard pour faire suspendre l'expulsion.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- La mise en application du plan conventionnel reste une vraie difficulté pour certains débiteurs (lecture des paliers de remboursement : mensualités, durées, taux...).
- Orientation en procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire : les bailleurs sociaux tiennent peu compte des décisions de la commission et relancent les débiteurs sur des dettes effacées.
- Difficulté de bénéficier du Fonds Solidarité Logement quand le montant de la dette le permettrait : certains bailleurs sociaux relancent très tardivement les locataires, ce qui avait pour conséquence de créer des impayés de loyers trop élevés les excluant du dispositif FS.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Arrêt des procédures de saisie sur rémunérations : plusieurs interventions auprès des créanciers sont nécessaires pour l'arrêt des poursuites ;
- Il a été également relevé que certains bailleurs sociaux relançaient très tardivement les locataires, ce qui avait pour conséquence de créer des impayés de loyers importants et de générer des situations irrémédiablement compromises

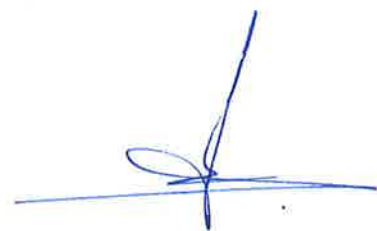
Le 17 février 2022,

directeur de l'ordre public et des sécurités



Jean-Louis COPIN

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	305	126	212	68,3%	-30,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	12,4%	15,5%	17,1%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	22,2%	3,8%	9,1%		
Dossiers décidés recevables par la commission	229	176	186	5,7%	-18,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	21,8%	15,9%	11,3%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	3	2	3	50,0%	0,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	66,7%	100,0%	0,0%		
Dossiers orientés par la commission	230	176	188	6,8%	-18,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,3%	43,8%	44,7%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	48,3%	47,2%	44,7%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,4%	0,6%	0,5%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	51,3%	52,3%	54,8%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	251	197	204	3,6%	-18,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	10,0%	6,6%	4,9%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	1,2%	1,0%	1,5%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	46,2%	42,6%	43,6%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	0,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,0%	15,2%	12,7%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	5,2%	12,2%	4,4%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	0,8%	3,0%	8,3%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,7%	34,5%	37,3%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	31,1%	27,9%	32,4%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	13,1%	19,8%	13,7%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	5,6%	6,6%	4,9%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	82,5%	82,7%	80,4%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	0	1		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	0	0	1		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	GUYANE	DOM	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	1,5%	5,4%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	43,6%	40,3%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	12,7%	7,6%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37,3%	36,2%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	80,4%	69,8%	76,3%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
GUYANE	Dettes financières	4 630	132	423	67,9%	71,0%	10 763	2,0
	dont dettes immobilières	2 403	21	34	35,2%	11,3%	98 001	1,0
	dont dettes à la consommation	2 115	111	304	31,0%	59,7%	11 003	2,0
	dont autres dettes financières	112	70	85	1,6%	37,6%	1 125	1,0
	Dettes de charges courantes	1 320	169	641	19,4%	90,9%	5 659	3,0
	Autres dettes	868	102	219	12,7%	54,8%	1 976	2,0
	Endettement global	6 818	186	1 283	100,0%	100,0%	15 071	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
DOM-COM	Dettes financières	58 526	1 500	5 219	72,7%	73,5%	16 902	3,0
	dont dettes immobilières	25 554	234	332	31,7%	11,5%	80 095	1,0
	dont dettes à la consommation	31 056	1 255	3 834	38,6%	61,5%	15 493	2,0
	dont autres dettes financières	1 915	847	1 053	2,4%	41,5%	1 159	1,0
	Dettes de charges courantes	13 309	1 696	5 090	16,5%	83,1%	5 040	3,0
	Autres dettes	8 671	883	1 670	10,8%	43,3%	1 858	1,0
	Endettement global	80 505	2 041	11 979	100,0%	100,0%	17 256	5,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0

